

Cfdt: SAPN

Salariés Sapn, et si vous deveniez actionnaires ?



Alain MINC :

« *L'actionnariat salarié ne pèse pas sur l'exploitation des entreprises et permet une redistribution intelligente des richesses* »

Même si le titre de ce tract est volontairement provocateur, la CFDT ne sort pas cette éventualité de son chapeau !

En effet, l'idée a été évoquée par le Président du groupe Sanef, Alain Minc lors d'une interview qu'il a accordée au journal "LIBÉRATION", le 8 juillet 2018 dont voici deux extraits dans lesquels il loue l'actionnariat salarié.

[...Quant aux salariés, ils doivent bénéficier d'un partage du capital, sous la forme d'une distribution d'actions qui leur garantit un patrimoine. Plusieurs grandes entreprises le font déjà : Bouygues, Vinci, Eiffage...]

[...La distribution d'actions est un bon système, celui que voulait déjà le général de Gaulle : l'actionnariat salarié ne pèse pas sur l'exploitation des entreprises et permet une redistribution intelligente des richesses. Il faut le compléter par une présence accrue des représentants des salariés dans les conseils d'administration...]

Le Président du groupe sanef donne pour exemples deux entreprises qui détiennent les deux grands groupes autoroutiers concurrents.

Alors, même s'il n'y fait pas allusion, pourquoi les salariés ne deviendraient-ils pas actionnaires du groupe Sanef ?

La CFDT partage la réflexion du Président du groupe Sanef et trouve qu'elle s'inscrit tout à fait dans la volonté du Président Directeur Général Sapn qui souhaite faire du groupe Sanef le meilleur employeur du secteur.

Quelle meilleure façon de le prouver en promouvant un actionnariat salarié ?

Il s'agit pour la CFDT de faire en sorte que les salariés détiennent des actions (dont les modalités resteraient à définir).

Alors la CFDT dit chiche ! Et pose la question :

Le directoire Sanef est-il prêt à proposer un actionnariat à tous les salariés du groupe Sanef ?

Afin d'obtenir une réponse, la CFDT Sapn posera la question lors de la réunion DP et de la plénière CE du 26 juillet 2018.

La CFDT vous tiendra au courant !